



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/ROK/1
10 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1998
19-26 janvier 1998, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPERATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPERATION AVEC LA REPUBLIQUE DE COREE
(1998-1999)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT DANS L'OPTIQUE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 9	2
II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS DE LA COOPERATION PASSEE ...	10 - 13	4
III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES	14 - 33	5
A. Domaines thématiques	17 - 27	6
1. Promotion de la science et de la technologie ..	17 - 19	6
2. Environnement et gestion des ressources naturelles	20 - 22	
3. Egalité entre les sexes et promotion de la femme	23 - 25	7
4. Lutte contre la pauvreté et amélioration de la protection sociale	26 - 27	8
B. Coopération régionale	28 - 32	9
C. Relations futures entre le PNUD et la République de Corée	33	10
IV. MODALITES DE GESTION	34 - 36	10
Annexe. Objectifs de mobilisation des ressources pour la République de Corée (1998-1999)		12

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération de pays (CCP) pour la République de Corée, qui couvre la période 1998-1999, est fondé sur la note consultative du PNUD et sur des consultations tenues entre le gouvernement et le PNUD. En raison de la prolongation des négociations relatives à l'affectation des ressources de base, il est devenu évident que le processus de formulation du CCP ne pourrait pas être achevé à temps pour présenter le document au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1997. L'Administrateur a estimé dans ces conditions qu'il fallait prolonger la période du cinquième programme de pays pour couvrir l'année 1997. Il souhaite appeler l'attention du Conseil d'administration sur ce point à sa présente session.

2. Le présent document, mis au point par le gouvernement, doit servir de Mémoire d'accord à soumettre pour approbation au Conseil d'administration du PNUD en janvier 1998. La note consultative a été transmise officiellement au gouvernement en septembre 1997. Les stratégies et programmes définis dans le CCP représentent l'utilisation la plus efficace des ressources du PNUD au service du développement humain durable et des priorités du développement national. Le CCP tient compte des déclarations des grandes conférences internationales tenues sous l'égide des Nations Unies, comme la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement (CNUED), le Sommet mondial de 1995 pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale de 1995 sur les femmes.

I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT DANS L'OPTIQUE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. La République de Corée a une superficie de 99 392 kilomètres carrés et comptait une population de 45,2 millions d'habitants en 1996. C'est un pays densément peuplé, avec 455 personnes au kilomètre carré. La géographie est variée, les montagnes couvrant 70 % environ du territoire. Ces facteurs ont eu une profonde incidence sur le mode de vie de la population. Traditionnellement, l'agriculture a été la principale activité économique jusqu'à ce que quelques activités industrielles soient introduites au moment de la colonisation japonaise au début des années 1900. Le peuple coréen est constitué d'un seul groupe ethnique homogène parlant la même langue, ce qui a contribué à un fort sentiment d'identité nationale. La mise en valeur des ressources humaines a été considérée comme un des éléments les plus indispensables d'une croissance soutenue et le gouvernement a réinvesti des capitaux dans le secteur de l'enseignement de façon à améliorer la rentabilité de ce secteur.

4. La République de Corée faisait partie des pays les moins avancés dans les années 60. Aujourd'hui, toutefois, son produit national brut (PNB) par habitant dépasse 10 000 dollars par an, rangeant le pays à la douzième place des nations commerçantes du monde et le classant parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en voie d'industrialisation rapide. Cette remarquable croissance économique a été attribuée aux plans quinquennaux de développement économique mis en oeuvre depuis 1962 et faisant des exportations le moteur de la croissance. Dans la phase initiale de l'industrialisation, les industries légères à forte intensité de main-d'oeuvre, en particulier les textiles, ont joué un rôle déterminant dans la croissance; elles ont été remplacées

ultérieurement par les industries lourdes et les industries chimiques, qui ont fait progresser la production. Du point de vue statistique, les taux de croissance économique durant certaines périodes du plan quinquennal ont atteint des niveaux records : 9,7 % (1967-1971), 10,1 % (1972-1976), 7,6 % (1982-1986) et 9,6 % (1982-1986). En 1996, la République de Corée est devenue membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en reconnaissance de ses réalisations économiques.

5. Si l'on considère la participation du PNUD au développement du pays depuis 1964, on constate que les projets de pays, axés d'abord sur la formation technique de base pour la promotion des activités industrielles, concernent désormais les priorités actuelles du développement humain durable, comme l'environnement, l'habilitation des femmes, la création d'emplois et la coopération technique entre pays en développement (CTPD). Entre 1962 et 1996, le PNUD a versé des contributions d'un montant total de 78 millions de dollars en faveur des efforts de développement nationaux et de la promotion du progrès économique et social. Le début des années 90 a marqué une transition pour la République de Corée et le PNUD. La République de Corée est devenue un pays contributeur net. Mises à part ses contributions volontaires, elle a aussi versé une contribution de 5 millions de dollars au programme d'aménagement du bassin du fleuve Tumen.

6. L'amélioration de la qualité de vie de la population de la République de Corée a été confirmée par le Rapport sur le développement humain de 1997. Sur les 175 pays classés en fonction de leur indicateur de développement humain, la République de Corée se place au trente-deuxième rang. L'espérance de vie est de 71,5 années et le taux d'alphabétisme des adultes et les taux conjugués de scolarisation au premier, deuxième et troisième niveaux ont atteint 97,9 % et 82 %, respectivement. La République de Corée a des taux d'alphabétisme et de scolarisation semblables à ceux des autres pays industrialisés, mais un PNB par habitant relativement faible.

7. Grâce à la conjugaison d'un développement économique rapide, d'investissements dans la population et d'une forte intervention de l'Etat, l'incidence de la pauvreté a diminué de façon spectaculaire. Le pourcentage de la population vivant dans des conditions de pauvreté absolue est tombé de 40,9 % en 1965 à 9,5 % en 1988 et, à l'heure actuelle, n'est que de 3 %. Il s'agit essentiellement de personnes handicapées, malades ou âgées, qui sont aidées dans le cadre de programmes nationaux. Le gouvernement vise maintenant à faire en sorte que les personnes qui ne sont pas en mesure de travailler puissent être assurées d'un niveau minimum de vie, en particulier pour ce qui est de l'éducation, des soins médicaux et du logement.

8. Malgré les succès économiques de la République de Corée et son niveau élevé d'instruction, seuls des progrès marginaux ont été réalisés pour améliorer la situation des femmes, que ce soit dans les administrations publiques, sur les lieux de travail ou à la maison. Par rapport aux femmes des autres pays, les Coréennes souffrent de désavantages sociaux et économiques plus graves, qui sont profondément enracinés dans l'histoire et la culture du pays. En 1995, 92,7 % des tâches domestiques étaient à la charge des femmes et le taux d'activité féminin en pourcentage du taux d'activité masculin n'était que de 68 %. En 1997, la République de Corée se situait au soixante-treizième rang sur 94 pays classés en fonction de l'adoption de mesures d'habilitation des femmes et au

trente-cinquième rang sur 146 pays classés en fonction de l'indice sexospécifique du développement. En conséquence, les programmes futurs viseront une plus grande intégration des femmes à la population active et l'amélioration de leur bien-être. L'élargissement des possibilités offertes aux femmes dans l'éducation, la formation et la gestion leur permettra de participer davantage à la vie économique et contribuera à une répartition plus équitable des responsabilités et des récompenses. La République de Corée a défini des initiatives en amont lors de la quatrième Conférence mondiale de façon à promouvoir les intérêts des femmes, rejoignant en cela les efforts faits par le PNUD pour relier le développement durable avec l'habilitation.

9. Le gouvernement a participé à la CNUED et, reconnaissant la gravité de ses problèmes d'environnement, a souscrit aux engagements pris par la Conférence en matière de développement durable. Au cours des trois dernières décennies, le fort taux de croissance économique du pays s'est traduit par des coûts élevés pour l'environnement. L'augmentation de la consommation de marchandises et l'élimination des déchets des activités industrielles ont aggravé la pollution de l'air, de l'eau et des terres, notamment en contaminant les sources d'alimentation. Les émissions de substances polluantes l'air sont encore très élevées par rapport aux émissions de ces substances dans nombre de pays de l'OCDE et les automobiles représentent 71,6 % de la pollution atmosphérique totale à Séoul. Face à cette situation, le gouvernement a accéléré la mise au point de mesures et établi le Ministère de l'environnement en 1990. Durant la période couverte par le CCP, les programmes et priorités seront axés sur la recherche environnementale : il s'agira de déterminer les technologies appropriées pour freiner la pollution industrielle de l'air et de l'eau, d'élaborer les principes d'un développement sain, durable et respectueux de l'environnement et de soutenir la capacité du gouvernement de procéder à des contrôles régionaux dans les secteurs industriel et agricole.

II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS DE LA COOPERATION PASSEE

10. Le premier programme de coopération du pays entre le PNUD et la République de Corée date de 1972 et a été entièrement financé par le PNUD à l'aide des fonds d'aide de la période du quatrième programme de pays. A compter de cette date, la République de Corée a commencé d'apporter des ressources de contrepartie à mesure que ses conditions économiques s'amélioraient. Lorsque le cinquième programme de pays a été lancé en 1992, la modalité de l'exécution nationale était totalement opérationnelle et le rapport entre la participation aux coûts et les ressources du PNUD avait atteint 50/50, incitant les organismes nationaux de mise en oeuvre à fournir davantage de contributions en espèces et à participer activement aux activités des projets. Le rapport actuel dans les ressources du programme de pays entre la participation aux coûts du gouvernement et les ressources du PNUD est d'environ 75/25.

11. Une évaluation à mi-parcours du cinquième programme de pays a été réalisée en 1995. Cette évaluation positive indique que le PNUD a soutenu avec succès les efforts consentis au niveau national pour renforcer le processus de planification des programmes et que des résultats tangibles ont été globalement obtenus en termes de pertinence, d'efficacité et d'incidence. L'introduction de l'exécution nationale a donné au gouvernement un plus net sentiment de propriété et a contribué à la durabilité. L'évaluation a pris note de la rapidité de la

formulation des projets, rendue possible par la capacité du gouvernement de mobiliser ses ressources institutionnelles. En outre, un degré élevé d'efficacité-coût a été atteint grâce à la combinaison de systèmes de participation aux coûts et de contributions en espèces pour couvrir les besoins financiers des projets. L'assistance technique internationale a amélioré la qualité de divers produits. Ce seront toujours là des avantages majeurs de l'intervention du PNUD dans le cadre du premier CCP.

12. La coopération passée a toutefois eu ses faiblesses. Il convient de noter que les objectifs fixés comme immédiats étaient souvent très généraux et parfois irréalistes. Un examen de l'exécution nationale a noté que les procédures d'évaluation et de suivi des projets exigeaient une utilisation plus large de critères de performance objectifs. Une déficience majeure de ce programme a été l'incapacité d'établir des liens entre les projets-cadres, qui auraient permis d'assurer une plus grande durabilité des résultats réalisés au niveau individuel. Les autres problèmes étaient de nature technique, comme ceux liés à la langue, au manque de personnel de projet et à l'insuffisance de la gestion financière, qui ont fait obstacle à une mise en oeuvre en temps voulu et de qualité des projets.

13. La République de Corée n'étant plus un pays de programme mais un pays donateur, l'inclusion progressive d'éléments de coopération régionale est recommandée. Le Fonds d'affectation spéciale de la République de Corée pour l'aménagement du bassin du fleuve Tumen a ainsi été conçu pour permettre des apports nationaux aux activités sous-régionales. Déjà, sur la contribution totale de 5 millions de dollars, le gouvernement a donné 3,4 millions de dollars, grâce auxquels deux projets ont été réalisés et trois sont bien engagés. L'intérêt de ces activités est notamment d'encourager l'établissement de relations à même de favoriser la prospérité économique sous-régionale, l'échange d'informations transfrontières, la normalisation des mesures, le développement de systèmes juridiques uniformes et l'enrichissement de la culture dans la région de l'Asie du Nord-Est.

III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES

14. L'objectif central du premier CCP est de développer et d'institutionnaliser les capacités nationales de planification et de mise en oeuvre de programmes de développement humain durable dans les domaines de l'environnement, de la science et de la technologie, de l'égalité entre les sexes, de la lutte contre la pauvreté et de la protection sociale. La nouvelle stratégie de programme sera guidée par six principes sous-jacents : a) renforcement de la capacité d'exécution nationale de la République de Corée pour la formulation, la gestion et la mise en oeuvre de politiques et programmes de développement humain durable; b) utilisation optimale et efficiente des avantages comparatifs de tous les organismes des Nations Unies; c) établissement de liens clairement définis entre les recommandations des conférences mondiales et la programmation de pays; d) mobilisation de ressources importantes autres que celles du PNUD pour les intrants nécessaires aux projets non opérationnels; e) renforcement de l'obligation redditionnelle et de l'évaluation de l'impact avec un système d'objectifs, de données de référence et de critères afin d'améliorer l'évaluation; et f) établissement de liens entre les programmes régionaux, sous-

régionaux et nationaux, ayant les mêmes objectifs en matière de développement humain durable.

15. En outre, un effort soutenu sera fait pour assurer le partage des données d'expérience de la République de Corée avec les pays en développement qui en ont besoin. La majorité des projets qui seront réalisés à l'avenir comporteront un volet assistance extérieure qui obligera les organismes d'exécution compétents à partager et à diffuser les informations et à offrir une formation à certains pays en développement connaissant des problèmes sectoriels similaires. Les projets seront conçus de façon à créer des modèles à valeur ajoutée de la République de Corée ou à définir les meilleures pratiques, les bénéficiaires principaux étant "internes", c'est-à-dire les groupes ou institutions nationaux, et les bénéficiaires secondaires étant "externes", c'est-à-dire les pays en développement. Les projets pourraient relever de la coopération technique entre pays en développement ou des initiatives de coopération régionale, si la substance et les produits sont adaptés.

16. Le CCP s'articulera autour d'une approche à trois niveaux comportant trois sous-programmes. Le premier d'entre eux est axé sur quatre thèmes distincts qui sont conformes aux mandats du PNUD et aux priorités du gouvernement. Ils sont énumérés dans l'ordre dans lequel des ressources de base leur ont été assignées : sciences et technologie, y compris CTPD; environnement; égalité entre les sexes; lutte contre la pauvreté et protection sociale. Le deuxième programme concernera les perspectives futures de la coopération régionale en préparation de la transition attendue de la République de Corée. Le troisième suscitera des débats sur le rôle futur du PNUD en République de Corée eu égard à la coopération régionale dans l'immédiate Asie du Nord-Est et au-delà.

A. Domaines thématiques

1. Promotion de la science et de la technologie

17. Sous l'impulsion de l'évaluation positive à mi-parcours du cinquième programme de pays, plusieurs projets scientifiques et technologiques seront formulés afin de conforter les succès déjà obtenus dans ce domaine et d'étendre encore les activités de CTPD, en échangeant des programmes avec les pays en développement de façon que les progrès de la technologie puissent améliorer la qualité de vie des pauvres des autres régions. Des activités mondiales et multilatérales, eu égard en particulier aux besoins des pays moins avancés, seront entreprises conjointement avec la Korea International Cooperation Agency, centre national de l'aide extérieure au développement.

18. Avec l'appui du PNUD, la République de Corée a encouragé la formation en faveur de la mise au point de politiques scientifiques et technologiques de haute qualité. Dans le cadre du premier CCP, la deuxième phase des activités d'amélioration de la politique scientifique et technologique, de renforcement des capacités de mise en oeuvre par le gouvernement et de promotion d'une collaboration effective entre le gouvernement, le système des Nations Unies et le PNUD, sera engagée. Un effort de formation technologique avancée et un programme d'éducation pour les pays en développement figurent parmi les activités qui seront poursuivies.

19. Le succès de la coopération régionale dépend de façon déterminante de la promotion continue des capacités nationales nécessaires pour appuyer les efforts de développement. Ce programme encouragera la mise en valeur des ressources humaines par le biais d'un réseau national de scientifiques, s'occupant essentiellement de la formation des scientifiques locaux aux technologies du développement durable, alors que des cours sur les sciences environnementales seront organisés pour les techniciens et les cadres intermédiaires, les ingénieurs et les éducateurs.

2. Environnement et gestion des ressources naturelles

20. La République de Corée est attachée à la coopération internationale en faveur de l'environnement, respectant les engagements de la CNUED et des autres conventions internationales et s'acquittant de ses obligations au niveau national. Dans le cadre de la politique nationale de l'environnement, le programme à venir mettra en évidence un éventail de politiques, stratégies et orientations visant à soutenir une saine gestion de l'environnement.

21. La dégradation de l'environnement et l'exploitation non viable des ressources naturelles seront contrées par des efforts conjoints du gouvernement et du PNUD. L'évaluation à mi-parcours a soulevé des questions importantes à propos de la gestion durable des ressources et a noté le succès du réseau environnemental établi pour promouvoir une prise de conscience accrue des problèmes d'environnement. Le soutien du PNUD ne permettra pas à lui seul de résoudre les problèmes d'environnement auxquels est confronté le pays, mais beaucoup peut être accompli par le biais de la fourniture d'experts dans des domaines où la capacité locale est déficiente, comme la constitution de réseaux d'environnement, les contaminants des produits alimentaires, les techniques de suivi des polluants et la technologie environnementale.

22. Plus précisément, le programme portera sur l'évaluation des risques des contaminants de l'environnement et établira une méthodologie grâce à laquelle on pourra suivre ces contaminants à partir de statistiques et d'analyses. L'objectif est d'améliorer la santé publique grâce à la gestion efficace des polluants touchant aussi bien les produits alimentaires nationaux que les produits alimentaires importés. Le programme permettra aussi d'étudier les systèmes de gestion et de suivi des eaux de ruissellement venant des zones métropolitaines et d'appliquer les informations obtenues aux pays en développement. Le résultat escompté sera l'élimination en fin de compte des polluants toxiques et l'élaboration de politiques pour encourager le développement durable et empêcher une mauvaise gestion des ressources en eau.

3. Egalité entre les sexes et promotion de la femme

23. Bien que les pratiques patriarcales soient fortement enracinées dans la République de Corée d'aujourd'hui, le gouvernement s'efforce d'établir l'égalité des chances pour les femmes. Conscient du fait que l'un des domaines d'activité prioritaires du PNUD est la promotion de la femme, le gouvernement est tout à fait prêt à soutenir les activités visant à renforcer le rôle critique que les femmes jouent dans le processus de développement. De plus en plus la participation des femmes aux domaines économique, politique et social est reconnue comme un élément indispensable du développement humain durable.

24. Dans les nouveaux projets entrepris dans le cadre du CCP seront incorporées des activités de suivi de la Conférence de Beijing, notamment des séminaires, des ateliers, des recherches et des voyages d'étude. Ils permettront d'examiner l'accès des femmes aux informations et de mettre au point des mesures pour encourager une meilleure compréhension des problèmes des femmes. Des études seront réalisées pour apprécier les connaissances informatiques des femmes. En outre, les efforts viseront à faire prendre davantage conscience des problèmes des femmes de façon que les plus défavorisées d'entre elles ne perdent pas confiance. Pour faire en sorte que la société dans son ensemble se préoccupe davantage du sort des femmes pauvres des communautés locales, des campagnes de sensibilisation seront menées, les médias seront utilisés, des forums publics seront organisés ainsi que d'autres activités au niveau communautaire. En aval, les problèmes et limitations inhérents aux lois actuelles seront étudiés au moyen d'un examen du statut juridique des femmes coréennes et des pratiques du moment. On essaiera de remédier aux disparités et à la discrimination dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la famille, de la protection sociale et de la culture.

25. Une autre incidence attendue est la prise en compte du travail des femmes, en particulier les travaux domestiques non rémunérés, dans les statistiques des comptes nationaux, de façon que les considérations relatives à l'égalité entre les sexes ne soient pas négligées dans les politiques économiques nationales. Ce programme ne portera pas tous ses fruits à court terme dans le cadre du CCP mais il devrait susciter de l'intérêt et peut être une application sur une plus large échelle.

4. Lutte contre la pauvreté et amélioration de la protection sociale

26. Des recherches ont été réalisées lors du cycle précédent pour mettre en évidence, évaluer et classer les caractéristiques urbaines, rurales et par sexe de la pauvreté, l'objectif ultime étant d'influer sur les politiques nationales en matière de lutte contre la pauvreté. Dans son premier rapport national sur le développement humain, la République de Corée établira des bases de données statistiques complètes, de même que divers indicateurs permettant des comparaisons internationales. Ce rapport sera axé sur le capital humain, l'égalité entre les sexes, la pauvreté et l'environnement et donnera une vue d'ensemble des stratégies économiques et des stratégies de développement humain. En outre, lorsqu'il sera achevé, le projet de recherche lancé en 1996 par une équipe d'universitaires coréens renommés donnera une meilleure idée de la pauvreté urbaine et rurale, des femmes vivant dans la pauvreté et des problèmes de logement et formulera des recommandations d'action. Lorsque les résultats de ces projets se concrétiseront, un atelier régional sera organisé pour partager les expériences utiles avec les pays en développement intéressés.

27. Au-delà des activités immédiates de développement des capacités pour faciliter l'examen de la situation de pauvreté en République de Corée, on s'intéressera à des problèmes sociaux périphériques concernant notamment les personnes âgées et les personnes handicapées. La protection sociale des personnes âgées a été généralement négligée durant la période de développement socio-économique intense. Il s'agit maintenant d'améliorer les services communautaires d'aide à domicile pour les personnes qui ne peuvent plus sortir de chez elles ou qui souffrent d'un autre handicap. Le PNUD contribuera à l'élaboration de politiques et de mesures pour encourager les possibilités

d'emploi de façon à faciliter l'intégration économique de ces groupes dans la société. Il a joué et jouera un rôle important pour assurer un développement humain équilibré et faire prendre davantage conscience de la nécessité de réintégrer socialement les personnes âgées et les personnes handicapées.

B. Coopération régionale

28. L'estime dont continue de jouir le PNUD en République de Corée et le rôle de médiation qu'il peut jouer dans la résolution collective des problèmes régionaux et sous-régionaux sont des avantages distincts. Les autres avantages de l'organisation sont sa neutralité, sa large expérience, sa capacité de rester un "intermédiaire honnête", son rôle de catalyseur et son réseau décentralisé dans quelque 174 pays, y compris la République démocratique populaire de Corée. Par ordre de priorité, la coopération régionale se concentrera sur trois domaines principaux : a) programme d'aménagement du bassin du fleuve Tumen; b) appui à la coopération interpays; et c) coopération technique et économique dans la péninsule coréenne.

Programme de mise en valeur du bassin du fleuve Tumen

29. Ce programme constitue une action de développement unique et importante qui offre l'occasion de resserrer les liens avec la République démocratique populaire de Corée et les pays d'Asie du Nord-Est. Grâce à une contribution de 5 millions de dollars engagée par le gouvernement pour appuyer ce programme, deux projets de pays - étude à l'appui du programme d'aménagement du bassin du fleuve Tumen et étude des besoins en matière commerciale et en matière d'investissement dans la zone d'aménagement économique du fleuve Tumen - ont été achevés. Durant la période 1998-1999, d'autres projets seront identifiés conjointement avec le PNUD. Ces projets contribueront à la promotion de l'industrie du tourisme, au transit de navires de transport internationaux et au développement d'une structure commerciale propre à assurer des dividendes économiques à long terme en Asie du Nord-Est.

30. Un fonds d'affectation spéciale de la République de Corée et du PNUD d'une valeur d'un million de dollars a été établi pour appuyer ce programme sur un budget total de 5 millions de dollars affecté à la programmation de diverses activités sous-régionales destinées à favoriser un développement économique et humain durable dans des domaines d'intérêt commun. Ainsi, sept nouveaux projets concernant l'environnement, la promotion de l'investissement et le développement des informations relatives à la navigation maritime sont en cours.

Appui aux programmes interpays et sous-régionaux

31. Témoignant du profond intérêt que le gouvernement porte à l'appui aux programmes de coopération avec d'autres pays, le Ministère des affaires étrangères a déjà versé des contributions d'un montant total de 650 000 dollars pour la réalisation d'activités dans ce domaine. Un soutien financier accru est envisagé dans le cadre de la participation aux coûts et des fonds d'affectation spéciale, le gouvernement étant résolu à accroître son aide publique au développement.

32. Dans la sous-région de l'Asie du Nord-Est, la République de Corée devrait jouer un rôle moteur dans la formulation et la mise en oeuvre des deux projets ci-après durant la période de programmation :

a) Gestion intégrée des pesticides. Dans la plupart des pays d'Asie du Nord-Est, la forte dépendance à l'égard des pesticides chimiques pendant de longues périodes a conduit à une forte dégradation de l'environnement et a porté atteinte à la santé humaine et animale. Ce projet favorisera l'introduction de pratiques de gestion des pesticides améliorées et plus respectueuses de l'environnement, y compris l'adoption plus large des mesures de lutte intégrée contre les ennemis des cultures, fondées sur l'expérience passée des participants dans ce domaine;

b) Promotion des femmes scientifiques. Les pays d'Asie du Nord-Est reconnaissent le rôle spécial que les femmes scientifiques peuvent jouer dans la promotion de la science et de la technologie au service du progrès des femmes et du développement national. Ils estiment que la science et la technologie peuvent bénéficier aux femmes et contribuer à l'amélioration de leur situation économique et sociale, y compris à la lutte contre la pauvreté dans nombre de cas. Le projet contribuera à la promotion du rôle des femmes scientifiques dans les domaines de la protection de la biodiversité, des sciences naturelles, des technologies de communication et des sciences sanitaires en République populaire démocratique de Corée, en Mongolie, en République populaire de Chine et en République de Corée.

C. Relations futures entre le PNUD et la République de Corée

33. Avant la fin du premier CCP, en 1999, et à mesure que la République de Corée cesse de recevoir de l'aide au développement, le PNUD étudiera une nouvelle possibilité de partenariat pour le XXI^e siècle. Des discussions de travail seront poursuivies au niveau national et au niveau régional afin de trouver des moyens novateurs de tirer parti des ressources potentielles de la République de Corée dans le domaine du financement, de la technologie et de l'expertise. Pour favoriser la coopération internationale et afin d'assurer la paix et la sécurité dans la région, la République de Corée s'efforcera de jouer un rôle économique et technique central dans la sous-région de l'Asie du Nord - Est. Les fonds d'affectation spéciale qu'elle a établis dans la région sont un geste en faveur du développement régional et démontrent le rôle croissant qu'elle joue dans les programmes entre pays.

IV. MODALITES DE GESTION

Exécution et mise en oeuvre

34. L'exécution nationale restera le mode privilégié d'exécution et de mise en oeuvre des programmes. Dans toute la mesure du possible, tous les programmes utiliseront l'approche-programme afin de garantir que toutes les activités sont fondées sur les priorités, politiques et programmes nationaux. Des négociations auront lieu pour simplifier les arrangements et modalités d'exécution nationale, de façon à réduire les déficiences administratives et à accélérer l'exécution. Le taux d'exécution sera soigneusement suivi dans le cadre de réunions semi-annuelles du Comité de gestion du programme, composé de représentants du PNUD et

/...

du gouvernement et des gestionnaires de projets, et toutes les recommandations utiles seront faites pour améliorer l'exécution. Les réunions des six comités thématiques auront lieu sur une base ponctuelle en invitant de petits groupes à des discussions de fond. En outre, le premier CCP sera revu à la fin de 1998 pour évaluer de près les réalisations par rapport aux objectifs initialement fixés.

Suivi et examen

35. Conformément à la pratique actuelle au niveau des projets, les inspections traditionnelles des projets sur le site et les réunions d'examen tripartite serviront de principal mécanisme de surveillance pour évaluer les progrès et empêcher les retards de mise en oeuvre. Pour les réunions trimestrielles d'examen tripartite, les directeurs nationaux des projets devront soumettre de brefs rapports sur l'état d'avancement des travaux, en précisant les indicateurs à prendre en compte pour identifier et évaluer la nécessité d'une révision des projets et des dispositifs de mise en oeuvre. Afin de satisfaire la volonté de plus en plus grande de transparence, des efforts seront faits pour établir des objectifs, des données de référence et des critères de succès pour mesurer la performance.

Mobilisation des ressources

36. La stratégie de mobilisation des ressources du PNUD consiste à fournir ponctuellement des ressources autres que les ressources de base en fonction de l'accord établi de participation aux coûts. Les ressources autres que les ressources de base représentent jusqu'à 70 à 80 % du budget total du programme. Des efforts seront faits durant la durée de vie du programme pour assurer le cas échéant des cofinancements supplémentaires de tierces parties. Les niveaux escomptés des ressources de base et des autres ressources disponibles durant la période du CCP sont récapitulés dans l'annexe.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA REPUBLIQUE DE COREE
 (1998-1999)
 (En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	814	Report de 1 555 000 dollars du chiffre indicatif de planification plus 159 000 dollars au titre des MCARB 1.1.1 pour 1997 moins un montant estimé de dépenses en 1997 de 900 000 dollars
MCARB 1.1.1	317	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	25	
Total partiel	1 156 ^a	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du gouvernement	3 325	
Fonds pour le développement durable	-	
Participation aux coûts de tierces parties	791	
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	3 297	Fonds du programme d'aménagement du bassin du fleuve Tumen de la République de Corée. Le reliquat de ce fonds, qui est de 1 million de dollars, est réservé aux programmes sous-régionaux liés à ce programme et n'est donc pas inclus dans ce chiffre.
Total partiel	7 413	

TOTAL GENERAL	8 569 ^a	
---------------	--------------------	--

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et programmes;
AST = appui aux services techniques; et MCARB = montants cibles pour
l'allocation des ressources de base.
